

Assemblée Générale

Conseil Départemental de l'Ordre des Sages-Femmes de Paris



Lundi 16 décembre 2024

INTRODUCTION

DISCOURS D'INTRODUCTION

Cécile MAREST

Présidente sortante
du Conseil
Départemental de
l'Ordre
des Sages-Femmes
de Paris

ORDRE DU JOUR 1/3

Assemblée générale

□ **Rapport moral de la Présidente**

- A. Composition du conseil
- B. Formalités ordinaires
- C. Installation multisite
- D. Radiation
- E. Contrats
- F. Actions 2024 et à venir

□ **Rapport financier de la Trésorière**

- A. Bilan comptable
- B. Budget prévisionnel 2025

ORDRE DU JOUR 2/3

Assemblée générale

□ Rapport d'activité :

- A. Répartition et évolution de l'exercice
- B. Inscriptions et radiations
- C. Origines des diplômes
- D. Zonage
- E. Répartition sages-femmes libérales
- F. Plaintes et conciliations

□ Questions / Réponses

Pause

ORDRE DU JOUR 3/3

Soirée thématique

- ❑ **Réseaux sociaux et e. réputation : comment faire face ?**

Intervenant : Germain Decroix, juriste à la MACSF, rédacteur en chef de la revue « Responsabilité »

- ❑ **Connaître les femmes victimes d'inceste, les dépister et les accompagner lors de leur parcours périnatal.**

Intervenante : **Estelle Kramer**, sage-femme PMI à la ville de Paris, intervenante à la Maison des femmes de la Pitié Salpêtrière « CASAVIAPAUSE »

Cocktail dînatoire

RAPPORT
MORAL

**Présidente du
Conseil
Départemental
de l'Ordre des
Sages-Femmes
de Paris**

A. COMPOSITION DU CONSEIL

Membres du Bureau

Présidente : Odile PHILIPPON

Vice-Présidente : Anna GOMIS

Trésorier : Willy BELHASSEN

A. COMPOSITION DU CONSEIL

Elus titulaires

- ✓ Lucie ROSENTHAL
- ✓ Séverine CHRETIEN
- ✓ Sylvie ESKENAZI

/ A. COMPOSITION DU CONSEIL

Elus suppléants

- ✓ Sylvie DUQUENOIS
- ✓ Odile HOUZIAUX
- ✓ Laurence PLOQUIN
- ✓ Vanina SCARFOGLIERO

A. LES FONCTIONS SUPPORT



Diariatou Traoré
Avocate



Christine Pereira
Assistante

B. FORMALITES ORDINALES

Le conseil départemental est votre interlocuteur principal

Nouveaux créneaux

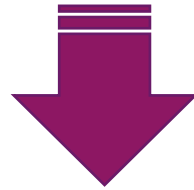
- ❑ Permanence téléphonique :
 - les **mercredis** de 13h30 à 17h30
 - les **vendredis** de 09h30 à 13h30

- ❑ Email (A privilégier en cas d'urgence) :
cd75@ordre-sages-femmes.fr

- ❑ Entretiens en distanciel et en présentiel sur rendez-vous uniquement

B. FORMALITES ORDINALES

Toutes vos démarches s'effectuent via votre espace personnel, vous recevez un email de confirmation de bonne réception par le Conseil National.



Si ce n'est pas le cas, vérifier votre espace personnel et/ou contacter le Conseil national en cas de besoin.



Démarches sur votre espace personnel

Site du Conseil National : www.ordre-sage-femmes.fr

B. GUIDES PRATIQUES

A votre disposition sur le site du Conseil National :

- Modèles contrats et statuts
- Guide de l'installation et du Multisite
- Liste des titres de formation autorisés
- Guide sur la E-réputation
- Référentiel professionnel, situations cliniques et compétences
- Cybersécurité
- Commande d'affiches et dépliants

Nouvelle affiche sur le site du conseil national

ORDRE DES SAGES-FEMMES
Conseil National

Il n'y a pas d'âge pour consulter une **sage-femme**

Vaccination
Contraception
Addictions
Allaitement
Grossesse
Naissance
IVG
Dépistage
Suivi gynécologique

Retrouvez
toutes les
compétences
des sages-
femmes ici

C. INSTALLATION MULTISITE

Conformément à l'article R.4127-346 l'autorisation d'une installation dite en multisite peut être délivrée sous certaines conditions.



Ainsi, si aucune des 5 conditions citées ci-après n'est réunie, l'autorisation d'exercice sur un site distinct ne peut être délivrée.

C. INSTALLATION MULTISITE

Motifs de la demande d'autorisation d'ouverture d'un lieu distinct :

- ❑ Il existe, dans le secteur géographique considéré, une carence ou une insuffisance de l'offre de soins préjudiciable aux besoins des patientes et des nouveau-nés.
- ❑ Les consultations et les soins que vous dispensez nécessitent :
 - ✓ un environnement adapté ou,
 - ✓ l'utilisation d'équipements particuliers ou,
 - ✓ la mise en œuvre de techniques spécifiques ou,
 - ✓ la coordination de différents intervenants.

C. INSTALLATION MULTISITE

Vous ne pouvez pas exercer sur ce lieu avant l'autorisation du conseil départemental



Si le dossier est complet, votre demande sera examinée lors d'une réunion plénière.



La décision du conseil départemental vous parviendra par courrier recommandé avec accusé de réception.

D. Radiation

❑ Radiation pour changement de département, de transfert

- Si vous souhaitez changer de département, vous devez procéder à votre radiation de votre département initial et à votre inscription dans le département d'accueil.

❑ Radiation définitive

- Vous cessez votre activité de manière provisoire ou définitive.

/ E. LES CONTRATS 1/2

- ❖ Utiliser les modèles de contrats présents sur le site du conseil national.
- ❖ Adresser une copie de votre contrat signé par mail (au format .pdf) ou par courrier auprès du conseil départemental de votre lieu d'inscription.
- ❖ Pour les contrats de remplacement, auprès du conseil départemental d'inscription de la consœur/confrère remplacé(e)
- ❖ Le conseil départemental émet un avis sur les contrats, dans un délai d'un mois à réception.

Cela ne remet pas en cause votre droit d'exercer

/ E. LES CONTRATS 2/2

- Nombre de contrats reçus en 2024 : 215
- Nombre d'avis favorable
- Nombre d'avis favorable avec observations
- Nombre d'avis défavorable avec indication des motifs

NB : Si des corrections doivent être apportées au contrat initial, il faut le renvoyer au conseil départemental après modification (par email ou courrier).

E. ACTIONS 2024

- ❑ Groupe de travail de la commission libérale pour référencer les sites, vérifier les noms de domaine, et leurs contenus.
- ❑ Violences faites aux femmes : Willy Belhassen
- ❑ Aides financières journées de formation et colloque

E. ACTIONS A VENIR

❑ Les élus sont tout juste nommés et doivent se réunir afin de discuter des différentes idées de chacun : communication à venir !

❑ **Propositions du public**



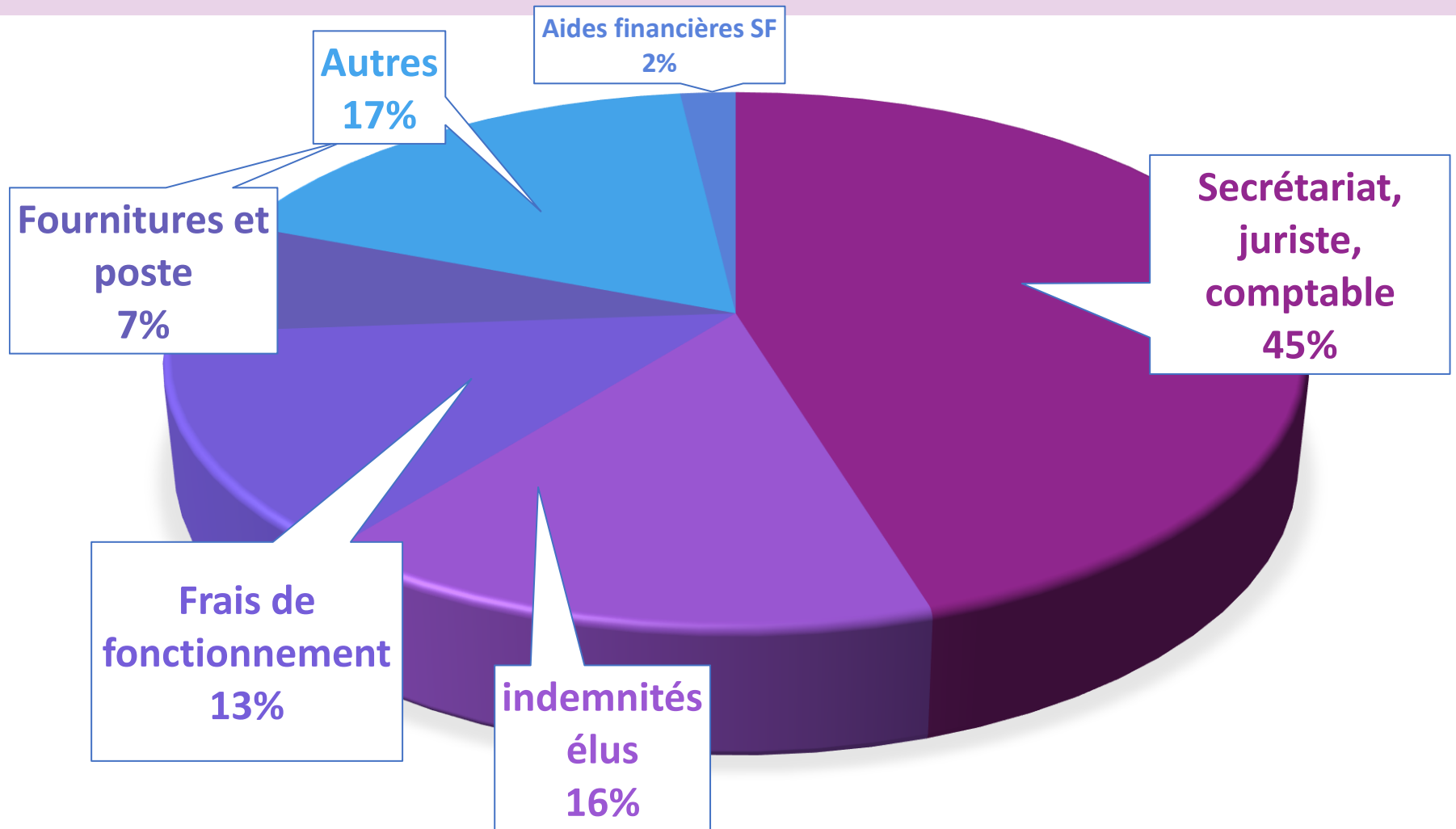
RAPPORT
FINANCIER

**Trésorière
du Conseil
Départemental
de l'Ordre des
Sages-
Femmes de
Paris**

A. COMPTES 2023

- L'expert-comptable In EXTENSO a rendu son rapport et a validé les comptes 2023 du conseil départemental :
 - Total du bilan : 125 570 €
 - Produits d'exploitation : 59 269 €
 - Résultat net Comptable : 2 563 €

A. BILAN COMPTABLE



TOTAL DEPENSES au 1^{er} décembre 2024 = 61 580 €

A. BILAN COMPTABLE

- ✓ **Fournitures et Poste** : somme important dû aux élections
- ✓ **Frais de fonctionnement** : loyer et charges, EDF, internet, site, assurance, sécurité incendie (extincteurs et certificats), électricien pour mise aux normes
- ✓ **Autres** : ménage, coursier, frais de bouche, matériel publicitaire, avocat, étrennes gardien, événements
- ✓ **Aides financières SF** : pour participation colloques et journées de formation.

B. BUDGET PREVISIONNEL 2025

- Cotisation 2025 = 155 euros :
 - **47 euros** pour le Conseil Départemental

Recettes estimées (décembre 2024) = **63 685€**
(1 349 SF actives + 12 retraitées cotisantes)

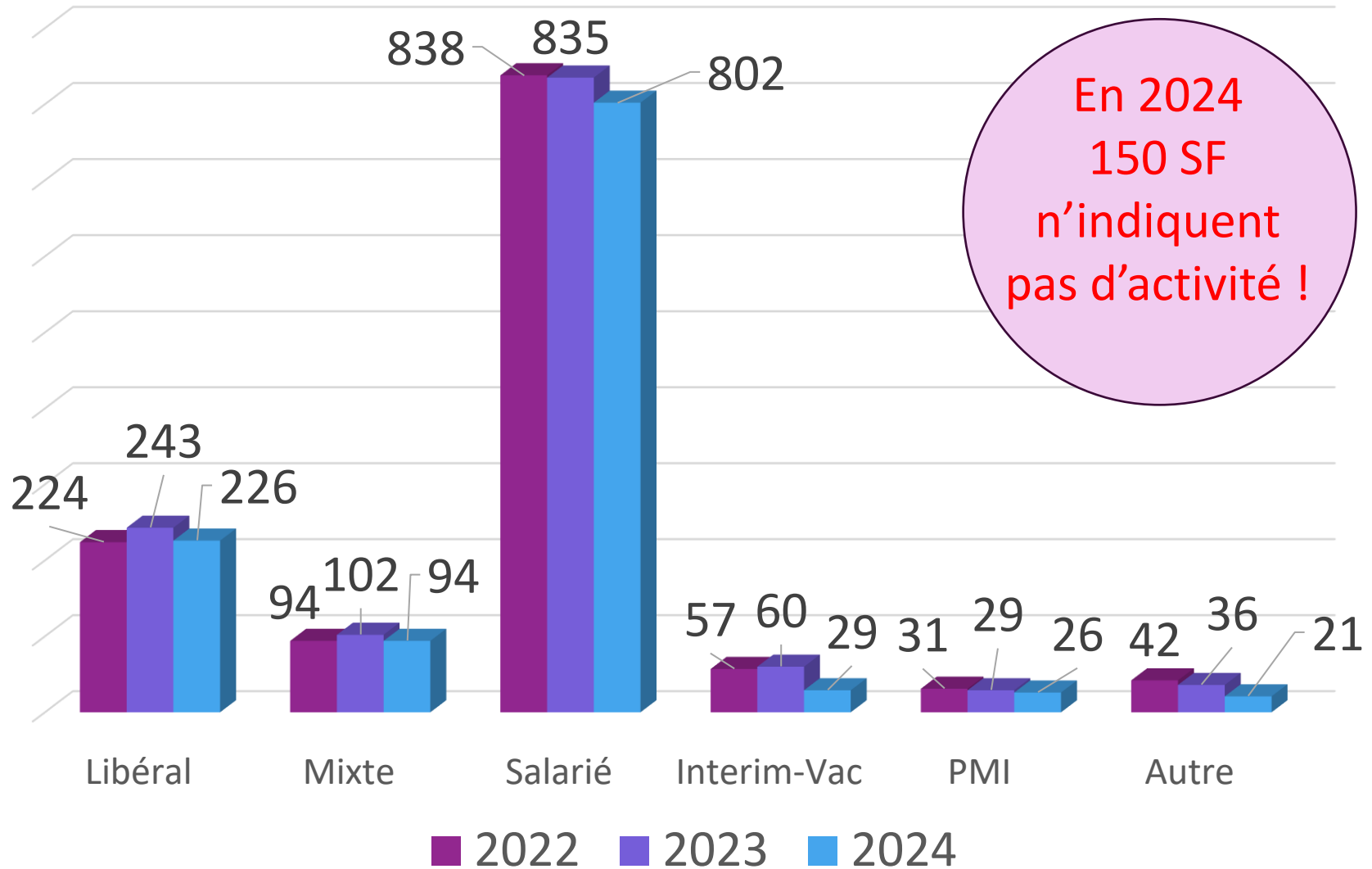
RAPPEL

La quote part de la cotisation ordinale reversée par le Conseil National constitue l'unique source de recettes.

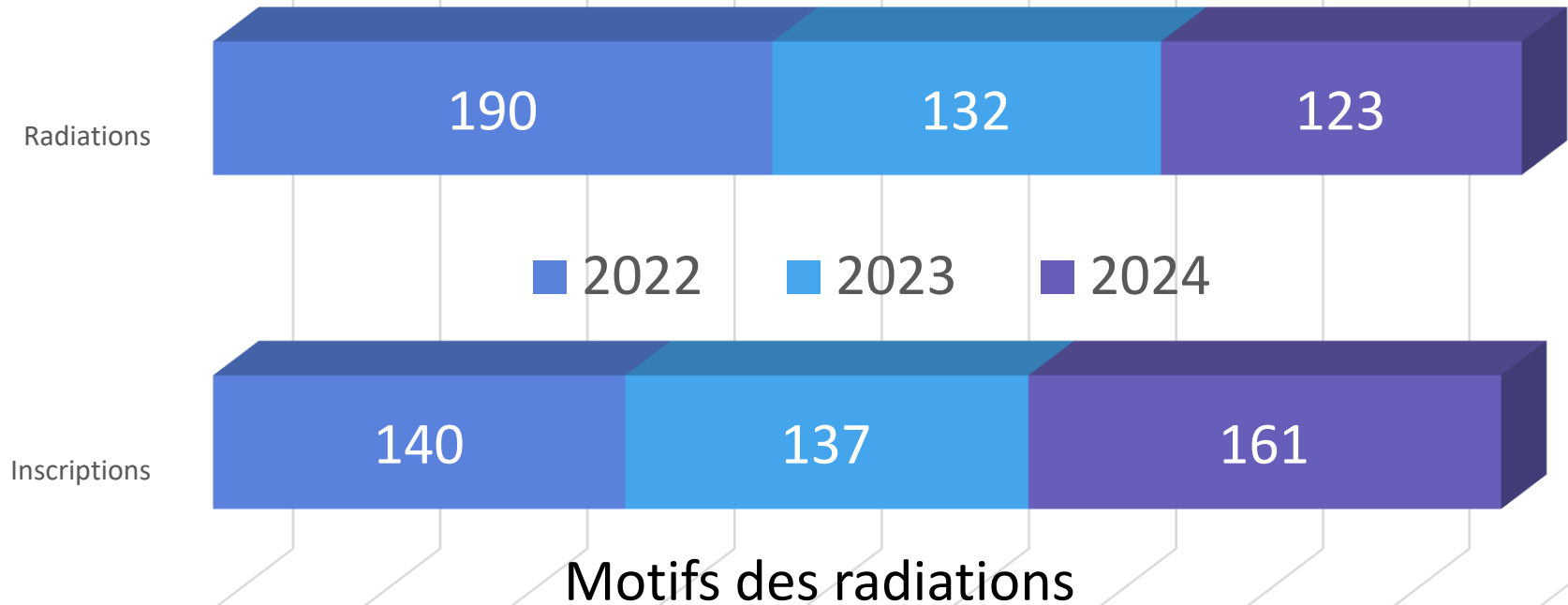
RAPPORT
D'ACTIVITE

**Présidente
du Conseil
Départemental
de l'Ordre des
Sages-Femmes
de Paris**

A. REPARTITION ET EVOLUTION DE L'EXERCICE



B. INSCRIPTIONS ET RADIATIONS

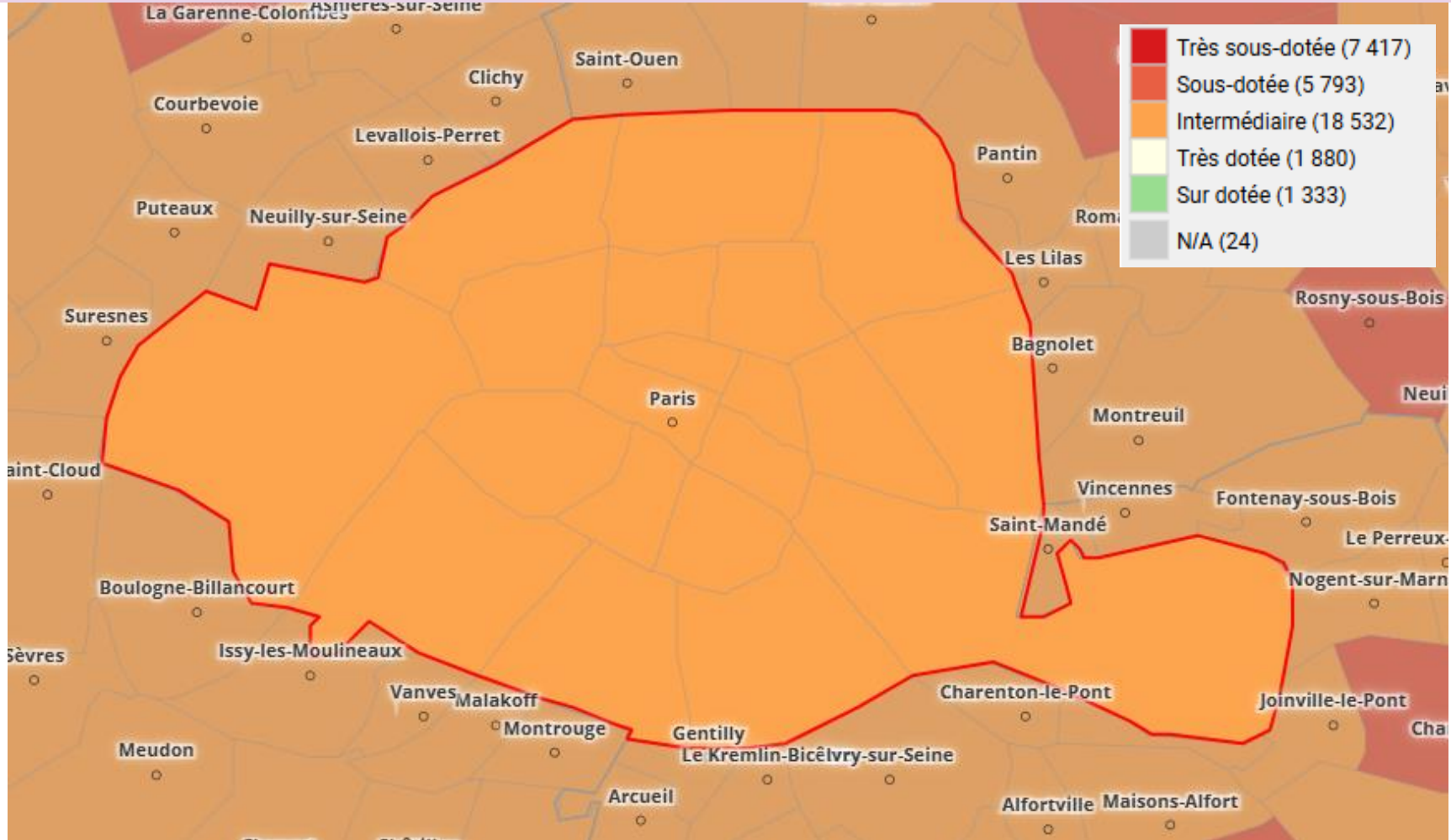


- ✓ Transfert vers un autre CDO
- ✓ Retraite ou arrêt d'activité
- ✓ Départ étranger
- ✓ Changement de profession
- ✓ Reprise d'études
- ✓ Autre

C. ORIGINES NOUVEAUX DIPLOMES

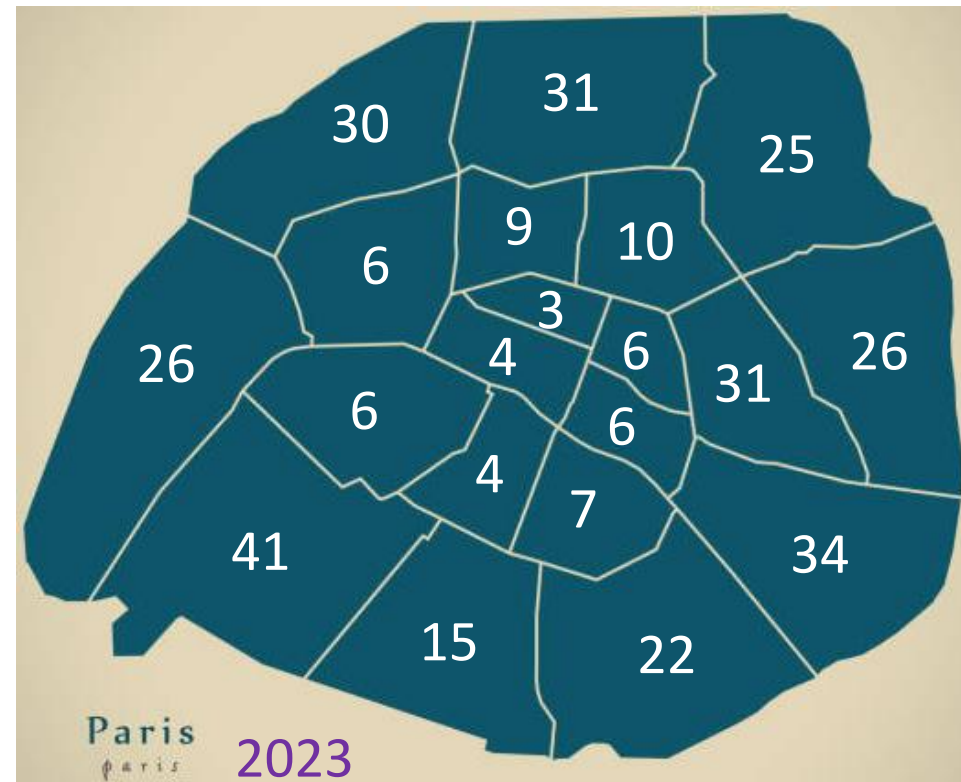
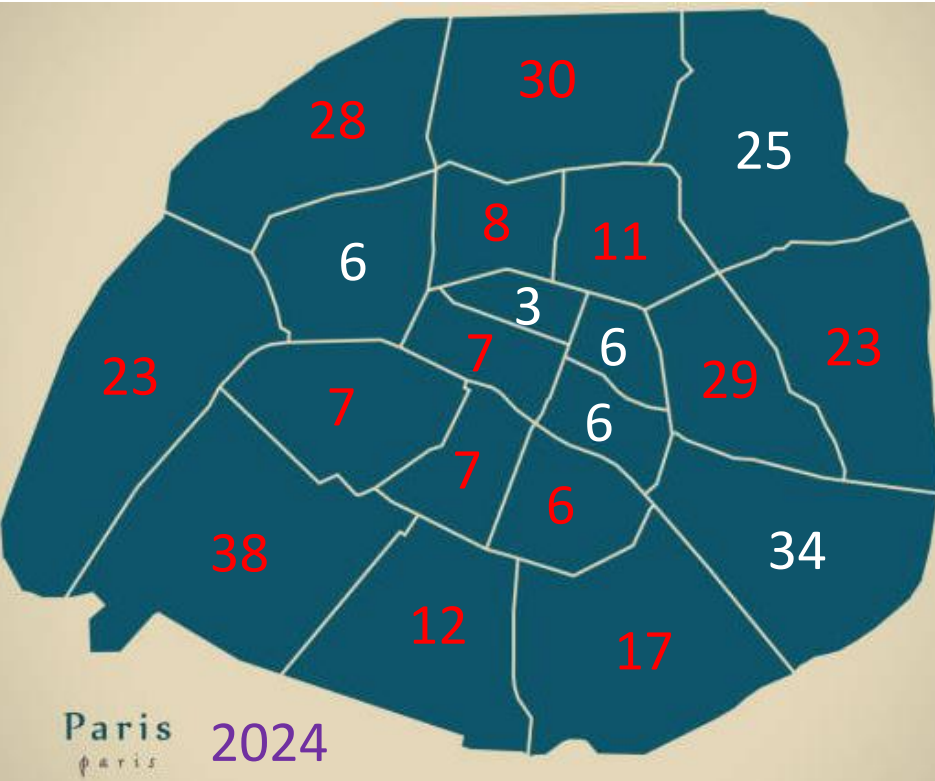
INSCRIPTION ORIGINE DIPLÔME	2024	2023	2022
ALGERIE			2
ALLEMAGNE			2
BELGIQUE	16	7	8
HONGRIE		1	
ITALIE		1	
POLOGNE		1	
SUISSE			1

D. ZONAGE : Source Carto santé



Paris est en zone intermédiaire

/ E. Répartition des Sages-Femmes libérales



F. PLAINTES ET CONCILIATIONS 1/2

□ 1 Plainte en 2024

- Etablissement d'une attestation contraire aux dispositions du Code de la santé publique, dans ses articles R4127-333, R4127-3335, R4127-338.

➤ Résultat : CONCILIATION

F. PLAINTES ET CONCILIATIONS 2/2

□ 4 affaires en 2024 :

- Le CDO de Paris dans la mise à jour d'activités libérales non déclarées
 - Courrier recommandé
- Le CDO de Paris signale une créatrice de contenus, dite Doula
 - Signalement procureur (sans suite), info ARS et CNO

F. PLAINTES ET CONCILIATIONS 2/2

- 1 masseur-kinésithérapeute à l'encontre d'1 sage-femme pour mauvais usage sans certification de la méthode Epino
 - Convocation des sages-femmes
- Méésentente entre 2 collaborateurs SF suite dommage matériel
 - Convocation des parties (pas de suite)



Questions Réponses



Pause

15 minutes...



Soirée thématique



16 décembre 2024 - Paris



Assemblée Générale CDOSF 75

Soirée thématique

- ❑ **Réseaux sociaux et e. réputation : comment faire face ?**

Intervenant : Germain Decroix, juriste à la MACSF, rédacteur en chef de la revue « Responsabilité »

- ❑ **Connaître les femmes victimes d'inceste, les dépister et les accompagner lors de leur parcours périnatal.**

Intervenante : **Estelle Kramer**, sage-femme PMI à la ville de Paris, intervenante à la Maison des femmes de la Pitié Salpêtrière « CASAVIAPAUSE »

Cocktail dînatoire

COCKTAIL DINATOIRE





**13 rue des Tapisseries
75017 PARIS**



cd75@ordre-sages-femmes.fr



01.47.66.18.66



www.cdosf75.info



ORDRE DES SAGES-FEMMES
**Conseil Départemental
De PARIS**